

Résolution présentée par la délégation de la République Démocratique Populaire Laos

Thème	développement durable et l'éducation
Concerne	L'état déplorable de la qualité de l'éducation particulièrement au Laos
L'Assemblée Générale,	
Rappelant	l'Objectif de Développement Durable des Nations Unies qui vise à assurer une éducation de qualité à tout le monde
Préoccupé	par les inégalités au niveau de l'accès à l'éducation entre les zones rurales et urbaines, plus particulièrement dans la République Démocratique Populaire Laos, où environ 30 % des enfants en zones rurales n'ont pas accès à un enseignement secondaire.
Notant	le manque incontestable d'infrastructures, de matériel pédagogique, d'accès à internet et de formation des enseignants qui empêche une grande partie de la jeunesse laotienne d'avoir une éducation adaptée au monde actuel
Affirmant	que l'éducation est un droit fondamental, qu'elle joue un rôle clé dans le développement économique et dans la réduction de la pauvreté
Conscient	que les guerres, son histoire coloniale et les défis économiques ont ralenti la mise en place d'un bon système éducatif au Laos,
Soulignant	l'importance de la coopération internationale, plus particulièrement des pays développés, pour soutenir les pays à revenu faible ou intermédiaire,
Décide	d'imposer aux pays les plus développés d'aider financièrement les États ayant une qualité d'éducation globalement insuffisante et nécessitant une amélioration dès que possible - d'envoyer des experts en pédagogie pour former des enseignants et mettre en place un meilleur système éducatif - d'instaurer une norme scolaire pour les enfants au niveau mondial permettant de garantir aux générations futures d'avoir acquis des compétences utiles pour la vie quotidienne et le travail.

Le texte français fait foi.

